

tions des provinces maritimes et de l'ouest. Elles ont onze classes ou *grades*. Les élèves qui ont terminé la classe XI peuvent se présenter à l'examen spécial dirigé par l'université McGill et recevoir un diplôme (*University school leaving certificate*), qui leur donne admission aux cours des arts et des sciences des universités ainsi qu'aux facultés professionnelles en dehors de la province de Québec.

Elles sont nombreuses dans notre Dominion les écoles publiques où sont enseignées les matières du cours secondaire inférieur. La province d'Ontario, à elle seule, en possède 161 — dont 117 *High schools* et 44 *College institutes* — qui comptaient 33,746 élèves en 1913. De ceux-ci

| | |
|--------|--|
| 32,400 | étudiaient la littérature et la composition anglaises, |
| 30,300 | “ l'algèbre, |
| 23,847 | “ la géométrie, |
| 24,320 | “ le latin, |
| 26,656 | “ la physique. |

Quant à l'étendue de ces matières, nous pouvons la connaître en consultant le programme de l'examen dit *University junior matriculation (Ontario)* dirigé par un comité constitué par les universités Toronto, Queen's, McMaster et Western. Cette organisation date de 1909. Elle fonctionne à la manière des bureaux d'examen d'Oxford et de Cambridge et tient séance annuellement dans quarante centres désignés de la province et ne se refuse pas à siéger, sur invitation, en un point quelconque du Dominion. Son programme est explicite et détaillé comme celui du baccalauréat de Laval. Les matières obligatoires sont : latin, anglais, histoire, mathématiques et deux des matières suivantes : grec, français, allemand, sciences expérimentales, physique, chimie. 100 points